

Cayenne, le 5 octobre 2023,

L'Inspecteur de l'Éducation nationale

A

Mesdames les directrices,

Messieurs les directeurs,

Mesdames et messieurs les enseignant(e)s

Note de service n°3

Chaque note de service est émergée par tous les enseignants de l'école y compris les enseignants titulaires remplaçants (TR), les membres du RASED et tout autre personnel rattaché à l'école. Elle peut être transmise par message électronique aux personnels de l'équipe pédagogique et elle est conservée en archives à l'école.

Cette note a pour but de vous donner le contexte et les grandes lignes de la mise en œuvre du Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération (PPCR) qui remplace, depuis l'année scolaire 2017/2018, l'inspection des enseignants.

*Ce rendez-vous de carrière est un temps dédié à porter **un regard sur une période de votre vie professionnelle.***

*Il s'agit d'un **temps d'échange** sur les **compétences acquises** et sur les **perspectives d'évolution professionnelle.***

L'évaluation des enseignants est une nécessité au regard du statut général des fonctionnaires, avec un cadre propre à l'Éducation Nationale, selon des modalités qui ont été rénovées en 2017

*L'évaluation des enseignants se doit d'être **bienveillante, valorisante, encourageante, éclairante, formatrice, et comprise** par toutes et tous.*

Je vous remercie de votre investissement au service de la réussite de tous les élèves.

Cyrille PHILIPPE
Inspecteur de l'Éducation Nationale
Circonscription de Cayenne 1 – Saül

4 rendez-vous de carrière, des accélérations possibles et de nouvelles perspectives

- ✓ À deux reprises, à la suite de rendez-vous de carrière, je peux bénéficier au 6^e et/ou au 8^e échelon d'une **accélération de ma carrière en classe normale d'une année.**
- ✓ À la suite d'un autre rendez-vous autour de 20 ans de carrière, je peux accéder à la **hors-classe** à un rythme reconnaissant mon parcours et mon engagement professionnels. Je terminerai à un indice plus élevé qu'aujourd'hui.

Carrière rénovée en classe normale d'un personnel enseignant, d'éducation ou d'orientation-psychologue

1^{er} rendez-vous de carrière | 2^e rendez-vous de carrière | 3^e rendez-vous de carrière

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 ans de carrière

Possibilité d'une accélération de carrière (à 6 et 8 ans)
 Possibilité d'une accélération de carrière (à 14 ans)
 Accès à la hors-classe (à 20 ans)

- ✓ À partir de septembre 2017, je peux accéder à la **classe exceptionnelle**. Cette perspective est abordée lors du dernier rendez-vous au cours de la hors-classe. L'accès à la classe exceptionnelle me permettra d'atteindre la hors-échelle A (hors-échelle B pour les agrégés), prioritairement si j'ai exercé en éducation prioritaire ou si j'ai occupé des missions ou des responsabilités particulières, pendant au moins 8 ans.

1. Textes de référence :

Décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;

Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017 modifiant divers décrets portant statut particulier des personnels enseignants et d'éducation ;

Décret n° 2017-787 du 5 mai 2017 relatif aux nouvelles modalités d'accompagnement, d'appréciation de la valeur professionnelle et d'avancement des personnels enseignants exerçant dans un établissement d'enseignement privé sous contrat ;

Arrêté du 26 avril 2017, BO n° 18 du 04-04-2017 relatif au référentiel des compétences professionnelles de l'Éducation nationale

Arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues.

Un outil : Guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale (septembre 2017)

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-carriere-modeemploi.html>

2. Cadre général

Le rendez-vous de carrière est un temps dédié pour porter un regard sur une période de vie professionnelle. Les enseignants dits « éligibles au PPCR » font partie d'une liste envoyée par le Rectorat aux inspecteur(rice)s qui doivent organiser les visites pour les enseignants concernés.

La campagne annuelle des rendez-vous de carrière débute le 1^{er} octobre 2023 et se déroule jusqu'au 30 mai 2024.

Quatre rendez-vous de carrière, dont l'objectif est d'apprécier la valeur professionnelle de l'intéressé(e), sont mis en place :

↳ **Le premier RDV** : Il a lieu la deuxième année du 6e échelon de la classe normale. L'ancienneté détenue dans le 6e échelon de la classe normale peut être bonifiée d'un an.

↳ **Le deuxième RDV** : L'enseignant doit avoir une ancienneté dans le 8^e échelon de la classe normale comprise entre 18 et 30 mois.

L'ancienneté détenue dans le 8e échelon de la classe normale peut être bonifiée d'un an.

↳ **Le troisième RDV** : Il a lieu lors de la deuxième année du 9e échelon de la classe normale. Il a pour objectif d'envisager l'accès à la hors classe.

↳ **Le quatrième RDV** : Il vise à considérer l'accès à la classe exceptionnelle pour l'enseignant. C'est une nouvelle classe qui est créée. Elle ne donne pas lieu à une visite de l'inspecteur.

3. Outil de communication

Une application SIAE / SIRHEN est mise en place et sert à :

↳ Donner, pour l'IEN, un RDV de carrière aux enseignants éligibles. Ils reçoivent par mail dans leur messagerie professionnelle la date du RDV, obligatoirement et au minimum 15 jours avant ma venue.

↳ Confirmer, pour l'enseignant, ce RDV de carrière par retour de mail.

↳ Positionner, pour l'IEN sur l'échelle d'appréciation proposée, les compétences professionnelles de l'enseignant et rédiger l'appréciation générale de cette visite (20 lignes maximum).

4. Visite

La visite est menée dans un esprit de bienveillance et de conseil. Les finalités sont de différents ordres :

↳ **S'assurer que chacun concourt bien à l'amélioration des résultats des élèves par des pratiques pédagogiques adaptées.**

↳ **Accompagner chaque enseignant dans son parcours en fonction de ses besoins, sous différentes formes (formations et/ou étayage par un CPC, observations d'autres enseignants dans leurs pratiques de classe, transmission de ressources...).**

Le PPCR se déroule en deux temps :

↳ **Premier temps** : une observation de la pratique professionnelle de l'enseignant

↳ **Deuxième temps** : un entretien professionnel

↳ **Premier temps** : une observation de la pratique professionnelle de l'enseignant

Le temps d'observation portera sur **deux séances** déterminées par l'emploi du temps :

- **une séance en français ou mathématiques**

et

- **une séance dans un autre domaine disciplinaire de l'école** (arts plastiques, questionner le monde, géographie, histoire, EPS, etc...).

- **Le temps de transition entre les deux séances** pourra être un temps court de **chant** (découverte, entraînement), de **comptines**, de **poésie** (récitation, apprentissage de la poésie) ou d'une **activité rituelle autour du langage** proposée aux élèves.

Il est entendu que les séances observées lors d'un rendez-vous de carrière ne sauraient se limiter aux domaines de la maîtrise de la langue et des mathématiques et que toutes les disciplines méritent une égale attention.

Je m'attacherai plus particulièrement à :

↳ L'élaboration et la mise en œuvre des séances proposées

↳ La place de la séance dans la séquence, et celle de la séquence dans la progression

↳ L'attention portée par l'enseignant pour que l'ensemble des élèves entrent dans les situations proposées

↳ La manière dont l'enseignant évalue les élèves pour mesurer les effets produits par le dispositif qu'il a mis en place lors de la séance.

Une attention particulière sera portée sur : la prise en charge effective des besoins de chaque élève dont celle des élèves à besoins éducatifs particuliers, l'évaluation des progrès et des acquis des élèves, l'analyse, l'exploitation et la prise en compte des différentes évaluations, la complémentarité et la cohérence des actions menées dans la classe avec les dispositifs tels que les APC.

Dans cette optique, la formalisation du suivi des APC et les PPRE feront l'objet d'une attention particulière.

L'implication de l'enseignant dans l'équipe et dans la mise en œuvre du projet d'école sera questionnée ainsi que les liaisons inter-cycles et inter-degrés.

Je serai enfin attentif à la mise en œuvre :

↳ **Des programmes de l'école maternelle** (actualisés en 2021)

↳ **Des programmes de l'école élémentaire** (actualisés en 2018)

↳ **Des guides Eduscol de l'école maternelle et de l'école élémentaire** :

↳ **Des 4 priorités suivantes :**

- **Lecture – Langage oral et écrit** : dès l'école maternelle, la mise en œuvre d'actions, d'activités autour du langage oral et écrit ; à l'école élémentaire la mise en œuvre d'un parcours d'un lecteur autonome
- **Enseignement de la grammaire et du vocabulaire** : un enjeu majeur pour la maîtrise de la langue française
- **Enseignement du calcul** : un enjeu majeur pour la maîtrise des principaux éléments de mathématiques à l'école primaire
- **La résolution de problèmes à l'école maternelle et élémentaire** par des activités ritualisées, régulières pour mobiliser les connaissances, les apprentissages, les compétences autour du nombre, de la numération, de la géométrie pour résoudre des problèmes, mais également des séances dédiées à l'analyse de ou des stratégies, des procédures mises en œuvre par les élèves en résolution de problème. En un mot, il s'agit de faire prendre conscience à l'élève que les connaissances, les apprentissages, les techniques, les savoirs en mathématiques sont importants mais qu'ils sont toutes et tous au service de la recherche de solutions, de trouvailles en résolution de problèmes.

↳ **A la mise à disposition des outils de l'enseignant et des élèves**

Je vous remercie par avance de me mettre à disposition sur une table dédiée en fond de classe :

- **Les outils de l'enseignant, vos outils d'enseignant** avec lesquels vous travaillez pour donner à voir sur l'emploi du temps de l'élève, sur votre préparation, votre programmation, vos progressions des apprentissages, sur vos projets pédagogiques que vous avez développés pour vos élèves, sur vos actions spécifiques entre classe de même niveau ou au sein du cycle ou encore dans le cadre des liaisons GS CP et CM2 6^{ème}, sur votre analyse des besoins de vos élèves en lien avec les dispositifs en vigueur dans la circonscription (ULIS école, UPE2A, dispositif RASED, ...).
- **3 lots d'outils d'élèves** (cahiers, classeurs, portfolios, manuels, pochettes, évaluations, etc....) **de 3 niveaux de compétences différents** (niveau de compétence solide, à consolider, fragile) afin que je puisse les consulter, les parcourir et que nous puissions en échanger ensemble.

↳ **Deuxième temps** : un entretien professionnel

Cet entretien prend appui sur l'observation de pratiques, sur le document de référence remis par l'enseignant et sur la grille de compétences professionnelles à évaluer lors du rendez-vous de carrière.

L'échange s'inscrit dans une démarche réflexive et formative et permettra :

- ↳ D'analyser ensemble l'action pédagogique conduite dans le cadre de la classe, de l'équipe et du contexte éducatif
- ↳ De mesurer la prise en compte des axes de réflexion préconisés dans le précédent rapport d'inspection ou compte-rendu du précédent rendez-vous de carrière
- ↳ De mettre en lumière de nouveaux objectifs et d'envisager éventuellement des perspectives de formation et/ou d'accompagnement,
- ↳ De définir de manière concertée les axes de travail à poursuivre et le cas échéant, de réfléchir à des évolutions de carrière possibles.

Au vu du contexte, quand un moyen de remplacement sera disponible, l'entretien pourra avoir lieu juste après l'observation. Dans le cas contraire, il sera organisé en dehors du temps scolaire en accord avec l'enseignant ou sur le temps scolaire avec l'appui du 'de la) directeur(rice) de l'école avec qui j'échangerai pour organisation de temps d'échanges.

L'enseignant sera prévenu par l'Inspecteur de l'organisation retenue au plus tard la veille du rendez-vous de carrière.

Les directeurs d'école seront visités au regard de l'ensemble des missions précisées dans le référentiel métier de la circulaire n°2014-163 de 1er décembre 2014 (B.O. Spécial n°7 du 11 décembre 2014). Sera particulièrement évalué l'exercice de leurs responsabilités pédagogiques – missions d'animation, d'impulsion et de pilotage – mais aussi l'exercice de leurs responsabilités relatives au fonctionnement de l'école. Les directeurs chargés de classe seront évalués dans les deux volets de leur statut.

Le rendez-vous de carrière des psychologues scolaires se fera sous la forme d'un entretien en lien avec le référentiel des compétences professionnelles des psychologues de l'éducation nationale (annexe 7 du guide du rendez-vous de carrière).

Les visites auprès des enseignants spécialisés ou des enseignants coordonnateurs de dispositifs UPE2A s'attacheront à l'évaluation des missions exercées dans le contexte dans lequel ils travaillent.

Les enseignants titulaires remplaçants seront évalués selon les mêmes modalités que les enseignants titulaires.

Chaque enseignant a la possibilité de préparer son PPCR en suivant « le guide du rendez-vous de carrière », les documents de référence proposés, cités dans le paragraphe « textes de référence » :

- La notice du rendez-vous de carrière. Elle représente un mode d'emploi du PPCR.
- Le calendrier du rendez-vous de carrière. Il explique les différents rendez-vous et l'organisation.
- Le document de référence de l'entretien (en pièce jointe). Ce guide, comporte trois parties : le parcours professionnel, les compétences mises en œuvre dans le cadre du parcours professionnel, les souhaits d'évolution professionnelle et de diversification des fonctions. L'enseignant peut le renseigner en amont et le communiquer à mon secrétariat au plus tard 24h avant la visite ou le présenter lors de ma venue ou encore choisir de ne pas l'utiliser. Si l'enseignant choisit de l'utiliser, je le remercie de respecter le nombre de lignes demandé pour chacune des parties.

Je rédige ensuite l'appréciation générale en dix lignes sur l'application SIAE / SIRHEN et je positionne les compétences professionnelles de l'enseignant sur l'échelle donnée.

L'enseignant reçoit alors un courriel d'information sur ces deux parties de l'évaluation. Il peut formuler des observations dans le cadre réservé à cet effet. Il dispose d'un délai de trois semaines pour le faire.

Enfin, l'appréciation finale de la valeur professionnelle de l'enseignant est arrêtée par l'autorité compétente, Madame l'IA-DAASEN pour le premier degré.